

VILLE DE PIKINE



001/...

ANALYSE : Délibération portant adoption
du Plan de Développement Durable de la Ville de Pikine
(2025- 2029)

Le Conseil de la Ville de Pikine en sa séance du 20 mars 2025

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;

Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;

Vu le Décret n° 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu la Délibération n° 001 du 15 février 2022 portant élection des adjoints au Maire ;

Vu le Procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

Vu la délibération N° 13 portant adoption du budget 2025 de la Ville de Pikine

Vu le rapport de présentation du Maire de la Ville de Pikine

- DELIBERE -

Article premier : Est adopté le Plan de Développement durable de la Ville de Pikine de la Ville de Pikine (2025-2029)

Article 2 : La présente délibération sera communiquée et publiée partout ou besoin sera.

Fait et délibéré en Mairie, le 20 mars 2025

